

Rapport d'évaluation

Plan de réussite 2004-2007

du Collège LaSalle

Avril 2005

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 28 avril 2005

Monsieur Jacques Marchand
Directeur général
Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

Objet : Plan d'aide à la réussite 2004-2007

Monsieur le Directeur général,

À sa réunion du 22 avril 2005, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le plan d'aide à la réussite 2004-2007 de votre Collège.

Pour élaborer son nouveau plan d'aide à la réussite, le Collège a procédé à une nouvelle analyse des caractéristiques de sa population étudiante en utilisant les données issues des réponses à un questionnaire qu'ont rempli les élèves inscrits à la première session, en automne 2004. De l'analyse des données de ce questionnaire, le Collège dégage un certain nombre d'obstacles à la réussite et à la diplomation. Pour contrer ces obstacles, le Collège a retenu des moyens dont la plupart sont des mesures que son bilan de l'application du premier plan d'aide à la réussite faisait ressortir comme efficaces; s'y ajoutent deux nouvelles mesures.

Lors de l'analyse du bilan du plan 2000-2003, la Commission avait recommandé au Collège de « *prendre les moyens nécessaires pour rehausser les taux de réussite des cours à la première session et de réinscription au troisième trimestre* »; la Commission note que les mesures d'aide sont diversifiées et suffisamment adaptées aux problématiques de réussite; certaines d'entre elles, et notamment les nouvelles mesures du plan, devraient favoriser une meilleure intégration des élèves allophones du secteur anglophone et les amener à recourir davantage aux services qui leur sont offerts (la faible utilisation de ces services par ce segment assez important de la population étudiante avait été relevée par le Collège). La description de l'une de ces nouvelles mesures, appelée *Le Petit salon*, n'est pas suffisamment explicite pour permettre d'en connaître le fonctionnement; le Collège aurait intérêt à préciser cette mesure d'aide et d'en assurer le suivi.

La Commission avait aussi suggéré au Collège de se donner un « *outil d'analyse qui lui permette non seulement d'obtenir des données sur l'utilisation des différentes activités d'aide mais aussi d'évaluer l'efficacité des mesures implantées et la satisfaction de leurs utilisateurs afin de déterminer s'il doit les maintenir ou les abandonner ou, encore, en développer de nouvelles* ». Le Collège prend les moyens pour recueillir des données sur l'utilisation de ses services d'aide et sur la satisfaction ou les attentes des utilisateurs de ces services. Il devrait ainsi être à même d'évaluer l'efficacité des mesures implantées; toutefois, rien n'indique qu'il pourra savoir si ceux qui utilisent les services d'aide sont les élèves qui en ont besoin pour réussir.

Le nouveau plan d'aide à la réussite du Collège présente plusieurs améliorations par rapport au plan précédent : choix de mesures qui, si elles n'ont pas permis une augmentation des taux de réussite des cours et de réinscription, ont donné, de l'avis du Collège, certains résultats qualitatifs; nouvelles mesures visant l'intégration des élèves allophones; développement d'outils pour l'analyse de l'efficacité des mesures du plan et de la satisfaction des utilisateurs des services d'aide; officialisation de la coordination du plan de réussite. Mais comme l'efficacité de la plupart des mesures adoptées n'a pas, par le passé, été démontrée, la Commission engage le Collège à suivre de près l'application de son plan d'aide afin qu'il favorise la réussite et la diplomation de ses élèves.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

Jacques L'Écuyer